


- Lot 2 : Couverture traditionnelle
L'offre de la SARL Atelier VIGNAUD pour un montant de 47 552 euros H.T, soit 57 062.40 € T.T.C.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les lots aux entreprises mentionnées ci-dessus.
- Autorise monsieur le maire à signer les marchés susvisés.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Précise que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 février 2021


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

